

La Commission Communale des Impôts directs (CCID)

Les articles 1650 et 1650 A du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID) et dans chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

La commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou l'adjoint délégué comporte 12 commissaires bénévoles (6 titulaires et 6 suppléants). Les commissaires sont désignés par le directeur de services fiscaux sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal, en nombre double.

Quel est le rôle de la CCID ?

La CCID a un rôle consultatif et intervient en matière de fiscalité directe locale. Elle est notamment chargée de donner un avis sur l'évaluation des valeurs locatives des propriétés bâties à chaque modification physique des locaux, valeurs locatives qui servent de base pour le calcul des quatre taxes locales : taxes foncières, taxe d'habitation et taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

À savoir : la valeur locative cadastrale représente le loyer théorique annuel que l'immeuble serait susceptible de produire, dans des conditions normales, à une date de référence. Elle est actuellement calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties, et de celui de 1961 pour les propriétés non bâties.

Par exemple, la construction d'une maison donne lieu à une évaluation de l'administration des finances publiques sur la base de critères comme sa superficie, ses éléments de confort, son aspect architectural... Les services fiscaux envoient la proposition d'évaluation à la CCID qui va émettre un avis sur cette évaluation. De même, les commissaires peuvent soumettre à l'administration des changements qui n'auraient pas été pris en compte par l'administration.

Pour la commune, ont été tirés au sort par le directeur des services fiscaux :

FAURE Serge, LOPEZ Bernard, GULKASHIAN Marie-Hélène, JOURNET Isabelle, CROS Anne-Marie, GOUBIER Frédéric, PORCHERON Claude, GONZALES Gilles, PINCON Bruno, JESTIN Brigitte, DEBAX Marie-Christine, COSTES Corinne

La commission communale des impôts s'est réunie le 27 juillet 2020 en présence de tous les commissaires (titulaires et suppléants).

Pour la commission intercommunale de la Communauté des communes de la Save au Touch, Monsieur Roger VIDOTTO a été tiré au sort.